STORM
Étude d'incidences sur l'environnement
Lieu d'implantation du projet : Nassogne
Communes susceptibles d'être impactées : Nassogne, Marche-en-Famenne et Rochefort
Procès-verbal de la **R**éunion d'**I**nformation **P**réalable du mardi 25.01.2022

Orateurs :

Véronique Georges : Teamleader Business Development Wallonie, STORM
Mélanie Payen : Chef de projet, STORM

Nicolas Jorion : Consultant junior, bureau d'études IRCO
Julien Hulot : Consultant sénior, bureau d'études IRCO

Pascal François : Modérateur, AFP-Pro

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Bonsoir à tous, bienvenue à la réunion d'information préalable relative au projet éolien de Nassogne. Permettez-moi de vous présenter la société Storm qui est porteuse de projets et qui assurera la présentation du projet éolien. Évidemment, ce soir, nous allons vous en parler avec Mélanie Payen. Une de ses collègues, se trouve à ses côtés également qui pourrait intervenir au moment de questions réponses, madame Véronique Georges. Et je commence peut-être par l'inverse de ce que j'aurais dû faire, c'est à dire me présenter.
Je m'appelle Pascal François, je suis un ancien journaliste de radio, de télévision et de presse écrite. Je me suis spécialisé dans la modération des débats publics, citoyens en l'occurrence, et singulièrement des réunions d'information préalables. Alors vous savez qu'une soirée comme celle-ci elle lance officiellement, ce que l'on appelle une étude d'incidences sur l'environnement. C'est soirée est un moment officiel où on lance effectivement l'étude d'incidences sur l'environnement et c'est le bureau Irco qui a été désigné par le porteur de projet. Il est représenté ce soir par Monsieur Hulot et Monsieur Jorion. Nous allons vous expliquer le contexte et les objectifs d'une soirée comme celle-ci.
On est donc bien dans une réunion d'information préalable. On est vraiment dans un moment d'expression citoyen ou on lance quinze jours de consultation. Vous allez pouvoir émettre des remarques, des questions, des suggestions, des alternatives ce soir et vous allez pouvoir rentrer chez vous aussi et adresser des courriers à la commune de Nassogne.. Donc, c'est le premier moment citoyen où vous avez vraiment voix au chapitre dans toute la procédure de développement de projet. Il y a un autre moment qui est extrêmement important et qui vous concerne également., c'est l'enquête publique. Vous allez pouvoir prendre connaissance des résultats de l'étude d'incidences sur l'environnement. Vous serez consultés à nouveau et cette fois pour une durée un peu plus longue. C'est une durée de 30 jours. C'est deux moments sont extrêmement importants et vous concernent, vous citoyens ou riverains d'un projet comme celui-ci. Alors, une R.I.P. , qu'est-ce que c'est ? J'ai tendance à dire, je vous bouscule un peu volontairement, ce n'est pas un endroit thérapeutique se lève en disant : "je suis contre le projet" et on y met des décibels et on y met des arguments. Ça peut vous faire du bien. Ça peut être très thérapeutique, mais ça ne sert à rien dans la procédure. Ce qui est intéressant, en fait, c'est de considérer que vous êtes des riverains, vous êtes des habitants des zones de projet et vous connaissez votre territoire comme personne. J'imagine en tout cas peut-être mieux aujourd'hui que le porteur de projet et peut-être sans doute mieux aussi que le bureau Irco à ce jour. Donc, tout ce que vous pourriez dire est extrêmement important. C'est un moment où le porteur de projet va pouvoir présenter ce qui est en avant-projet. On a tendance à présenter ceci comme un projet. Ce n'est pas un projet puisqu'il est susceptible encore d'évoluer et il est vraisemblable qu'il puisse évoluer de fait.
Et pour vous, les citoyens, c'est le moment d'émettre des suggestions et des observations. Vous êtes, depuis vos postes d'observation, les mieux placés pour pouvoir effectivement adresser des observations ou des

suggestions et çela se produit dans toutes les soirées.C'est pour ça qu'elles sont pertinentes, vous pouvez présenter des points particuliers qui peuvent être abordés dans le cadre de l'étude d'incidences. Cela se produit régulièrement dans ce genre de soirées qu'on appelle donc R.I.P. Proposer des alternatives techniques qui peuvent raisonnablement être envisagées par Storm pour qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences. Quand une soirée comme celle-ci se déroule bien, elle est nourrie d'échanges au moment des questions réponses. Et vous pointez régulièrement, vous citoyens, des points qui peuvent faire l'objet d'une attention particulière par le bureau en charge de l'étude d'incidences sur l'environnement. C'est ça qu'on attend de vous aujourd'hui ? Encore une fois: "je suis contre, je suis contre, je suis contre". OK, c'est un peu le principe d'une soirée comme celle-ci. Il y a rarement 60, 70 ou 80 personnes qui se lèvent en disant "formidable projet, merci". Ça ne se passe pas comme ça, mais ce n'est pas pour autant qu'on ne peut pas ressortir des choses extrêmement constructives d'une soirée comme celle-ci.
Alors comment participer à la consultation ? Vous pouvez vous présenter ce soir au moment des questions réponses, adresser effectivement des questions des observations, des suggestions, des remarques, des alternatives. Vous pouvez le faire avec un micro. On dresse un procès-verbal de cette séance, on enregistre les débats, donc tout ce que vous direz ce soir, est vraiment officiel. On ne pourra pas contourner ce qui aurait été dit, mais vous avez la possibilité aussi, en plus de la prise de parole si vous le souhaitez, de rentrer chez vous et de pouvoir posément adresser des questions, des remarques, des suggestions, des alternatives par courrier.
Je vous invite d'ailleurs peut être même à procéder de la sorte, de compléter vos interventions pour les rendre encore plus précises et vous pouvez adresser vos courriers jusqu'au 9 février au collège communal de Nassogne avec une copie à Storm.
Alors la présentation des résultats de l'étude d'incidences seront présentés au public lors d'un atelier d'information. C'est une particularité que la société Storm a souhaité et vous serez invité par courrier à cet atelier. Il y aura une communication large spectre pour que vous puissiez prendre connaissance effectivement de ces résultats importants. Je vous indique simplement que tout à l'heure, quand on aura terminé la présentation de Storm, quand on vous aura présenté l'avant projet, que le bureau d'études Irco se sera présenté et vous aura expliqué ce qu'est une étude d'incidences sur l'environnement, je viendrai à votre contact. On garde les masques. J'aurai un micro au bout d'une perche et vous pourrez prendre largement la parole pendant le temps nécessaire.
On a simplement imaginé le timing suivant : une demi-heure de présentation qu'on va qualifier d'académique et puis une heure d'échanges avec la salle et le porteur de projet et le bureau d'études. Ça oblige chacun à aller à l'essentiel, de dire ce qu'il a à dire. Et je compte sur vous pour que la soirée se passe dans les meilleures conditions.
Sur 1 h 30, ça paraît un timing raisonnable et en tout cas efficace.
Merci de votre présence en salle. Sans plus tarder, je passe la parole à Véronique Georges pour parler de Storm.

<u>Véronique Georges, Teamleader Business Development Wallonie, STORM :</u>
Merci Monsieur François. Bienvenue à cette RIP et au nom de Storm, je vous remercie d'être tous présents ici pour notre réunion d'information préalable au cours de laquelle nous allons vous présenter le projet que Storm ambitionne de développer ici sur les communes de Marche-en-Famenne et de Nassogne.
D'abord, je vais vous présenter brièvement qui nous sommes. Qui est Storm ? En fait, nous sommes une PME et nous sommes basés à Anvers et la société compte aujourd'hui une quarantaine d'employés. Nous sommes un acteur dans la transition énergétique et depuis 2008, nous sommes actifs dans le développement de projets éoliens terrestre en Belgique. Depuis 2016, nous sommes également actifs en Wallonie.
, Notre premier projet a été construit en 2012. C'était à Wachtebeke, ça se situe à proximité du port de Gand. Il s'agissait de deux éoliennes de 150 mètres de haut, 100 mètres de diamètre de rotor, 2,5 mégawatts installés par machine, dont finalement un petit projet avec des petites éoliennes.

Ce sont des éoliennes qui correspondent à l'ancienne génération. Aujourd'hui, on est sur des machines beaucoup plus puissantes et beaucoup plus rentables et plus hautes. C'est pourquoi d'ailleurs, à ce titre,

nous remplacerons prochainement les deux éoliennes de Wachtebeke par des éoliennes plus grandes d'une hauteur de 230 mètres. C'est ce qu'on appelle du "repowering". Brièvement, l'implantation de Storm en Belgique, c'est dix-huit parcs éoliens opérationnels, dont 41 turbines pour une puissance installée de 111 mégawatts. Grâce à ces éoliennes, on parvient à produire annuellement plus de 300 mégawatts heure, ce qui permet d'alimenter en énergie verte plus de 88 000 ménages. Ça, c'est quelques chiffres, mais ça vous situe un petit peu notre présence en Belgique. A côté de cela, en 2022, on a l'ambition et on va d'ailleurs démarrer la construction de dix-sept nouvelles éoliennes, dont les trois premières éoliennes de Storm en Wallonie. Ces trois éoliennes font 180 mètres de haut. Elles sont situées à Courrières, donc le territoire de la commune de Assesse. La construction démarrera à la fin de l'été. Évidemment, à côté de ça, on a toute une série de projets qui sont également en développement et en procédure. Donc, aujourd'hui, on a environ 450 mégawatts qui sont en procédure, dont la moitié à peu près en Région wallonne. En procédure, ça veut dire donc que la réunion d'information préalable a eu lieu et l'étude d'incidences est en cours. Alors, un dernier mot peut être intéressant sur Storm, c'est que nous portons beaucoup d'attention à la communication transparente préalablement à une réunion d'information préalable comme on a aujourd'hui. On va rencontrer par exemple les communes pour présenter le projet. Donc ici particulièrement, on a déjà présenté notre projet à la commune de Nassogne et à la commune de Marche-en-Famenne.
Nos projets sont également ouverts à la participation citoyenne. Ça peut se faire par deux biais, soit via la coopérative Storm. Donc, nous avons notre propre coopérative qui compte aujourd'hui un peu plus de 3500 coopérateurs. Ces coopérateurs sont des riverains de nos parcs. Ils peuvent donc acheter des parts dans nos parcs éoliens ou dans les parcs qui sont à proximité de chez eux. Une autre possibilité, c'est de participer via une coopérative locale, qu'une coopérative locale est présente et se manifeste, qu'elle dit : "voilà, je voudrais participer à ce projet", on peut entamer des discussions. Et aujourd'hui, on a plusieurs projets en Wallonie qui sont développés en partenariat avec quelques coopératives wallonnes. Et enfin, nos projets sont aussi ouverts à la participation publique.
Donc les communes peuvent participer, prendre une part de capital, par exemple à travers une intercommunale de financement. Je ne serai pas plus longue sur la société Storm. Je pense que ça faisait un petit peu dresser l'image générale et je vais donc passer la parole à ma collègue Mélanie qui va vous faire rentrer dans le vif du sujet et vous présenter le projet que nous ambitionnons de développer ici.

Mélanie Payen, chef de projet, STORM :
Bonsoir tout le monde. Oon va rentrer dans le vif du sujet. Donc en vous parlant du projet qui nous anime aujourd'hui. La première chose, c'est pourquoi on a choisi cette localisation. Il faut savoir que le site au nord d'Ambly, est caractérisé par un fort potentiel venteux .Ilest d'autant plus intéressant, plus on va en hauteur.
Donc ici, vous avez des chiffres de source, donc du Global Wind Atlas. C'est une source au public que vous pouvez consulter vous-même. A une hauteur de 100 mètres nous sommes à huit mètres seconde. Et ce que vous voyez, c'est tout de suite quand on va en hauteur, la vitesse du vent augmente. C'est aussi un point très important qui justifie le fait que les éoliennes sont maintenant de plus en plus hautes puisque la productivité se décuple.
À savoir que chez Storm, la particularité chez Storm,, c'est qu'on va installer un mât de mesure. Il qui devrait être installé au printemps de cette année. Auquel on va rajouter un système de mesure de vent pour quantifier le productible réel sur le site. Mais ici, vous avez déjà un premier indicateur.
Concernant la localisation du projet, il s'agit de trois éoliennes qui sont réparties, dont une éolienne sur le territoire de Marche-en-Famenne (l'éolienne numéro une), une sur le territoire de Nassogne (l'éolienne numéro trois). À l'heure d'aujourd'hui, l'éolienne numéro deux se situe exactement sur la limite communale. Pour rappel, aujourd'hui, on parle d'un avant-projet. La localisation définitive, celle qui sera inscrite dans la demande de permis va être définitive à la suite des résultats de l'étude d'incidences.
A proximité de On, Hargimont, Ambly, les éoliennes qui sont envisagées, au nombre de trois, ont une hauteur totale de 230 mètres. La hauteur totale correspond à la hauteur de l'éolienne jusqu'à la pointe de la pale, dans l'alignement du mat. La nacelle se situe à une hauteur de 150 mètres. Le diamètre du rotor est de 162 mètres. Il s'agit des dimensions maximalistes qui pourraient être envisagées.

Le code du développement territorial, appelé le CoDT et entré en vigueur en juin 2017, permet d'implanter des éoliennes en zone agricole sans devoir modifier le plan de secteur, pour autant qu'elles soient situées à moins de 1.500 m des principales infrastructures de communication ou d'une zone d'activité économique. Les éoliennes sont situées à environ 2 km de la ligne de chemin de fer n°43 entre Liège (Angleur) et Marloie..
Au niveau de la localisation nous sommes sur une crête et l'implantation suit le relief. Il faut savoir que le développement d'un projet éolien, c'est la prise en compte d'au moins 80 contraintes. D'abord sur un exercice théorique cartographique. Le cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes (juillet 2013), nous impose de respecter un minimum de quatre fois la hauteur totale de l'éolienne par rapport aux habitations situées en zones d'habitat au plan de secteur. Le cadre de référence permet également de se rapprocher jusqu'à 400 mètres des maisons situées hors zone d'habitat, reprises sous le vocable de maisons isolées. À ce titre, toutes les éoliennes du projet respectent le cadre de référence éolien. La courbe rouge délimite une zone tampon de 920m autour des zones d'habitat, qui correspond à une distance de 4 fois la hauteur totale pour des éoliennes de 230 m de haut. Toutes les éoliennes en projet se trouvent à plus d'1km des zones d'habitat.
La maison isolée la plus proche se trouve à 480m de l'éolienne 1, c'est une ferme, en fait, qui tourne le dos à l'éolienne. Il s'agit d'un logis de ferme a priori sans vue directe sur le parc. Toutes les autres maisons isolées sont situées à plus d'1 km des éoliennes.
En termes de sécurité par rapport aux infrastructures existantes, notons la présence d'une conduite de gaz traversant la zone de projet. La distance de sécurité pour des éoliennes de 230m de haut avec un rotor de 162m de diamètre est de ~175m. Une étude de risques doit être réalisée si on rapproche les éoliennes de la conduite en-dessous de cette distance de sécurité.
Alors un autre point indiqué sur la carte qui est important et qui explique aussi pourquoi on n'envisage que trois éoliennes mais que le projet peut être légitime d'un point de vue économique, c'est la proximité du poste de raccordement qui se situe à On.
Le raccordement à un poste disponible est défini aux termes d'une étude de détails auprès du gestionnaire de réseau. Néanmoins, on se situe à proximité, on est à deux kilomètres, c'est un atout pour le projet.
Donc en quelques chiffres, pour reprendre toute l'information que je vous ai donnée, on est bien sur trois éoliennes de hauteur maximum envisagée, de 230 mètres,162 mètres de diamètre de rotor. Ce qui est significatif, c'est la puissance unitaire de chacune de ces turbines qui est de l'ordre de 6 à 7 mégawatts. C'est à peu près deux, voire trois fois plus qu'en termes de puissance unitaire que ce qui est installé pour l'instant en Wallonie.
En zone agricole, on est à plus de 320 mètres et plus de 400 mètres des maisons isolées. Pour vous donner une équivalence, on parle ici d'une consommation équivalente à plus de 8000 ménages et donc une réduction d'émission équivalente à 2220 logements par exemple. Pour les atouts du projets, on est sur un site venteux, on suit la ligne de crête, on est à plus d'un kilomètre des zones d'habitat. De plus, on respecte les distances aux zones naturelles, que ce soit les distances aux lisières, on est à 100 mètres et les zones naturelles Natura 2000 etc. Il n'y a pas de déboisement requis et on est en dehors des zones paysagère remarquables. Voilà je passe la parole de nouveau à ma collègue.

Véronique Georges, Teamleader Business Development Wallonie, STORM :
Je vais vous donner encore un peu d'information par rapport au déroulement d'un chantier. C'est peut-être quelque chose qui vous parlera parce que ça va se passer proche d'où vous habitez. Donc ici, c'est un planning indicatif, qui vous fixe un petit peu les choses.
Donc un projet de chantier, ça peut se subdiviser en cinq grandes phases. La première étape, c'est la préparation du chantier. Donc on va venir piqueter le site pour indiquer précisément la localisation des infrastructures. On va également faire un état des lieux contradictoire. C'est très important, notamment au niveau des voiries publiques. Pour s'assurer qu'on ne va pas les détériorer et que si jamais on les détériore, qu'on les remette correctement en état après le chantier.
La deuxième phase, c'est les infrastructures auxiliaires nécessaires à la réalisation du parc. D'abord, on va faire un nivellement du terrain. On va réaliser les chemins d'accès temporaires, et définitifs pour réaliser l'aire de montage qui se situe au pied de l'éolienne. On va aussi réaliser tout le câblage interne qui relie les éoliennes entre elles et les éoliennes jusqu'à la cabine de tête. La cabine de tête, c'est où se produit l'injection de l'électricité produite sur le réseau.

La troisième étape, c'est la réalisation des fondations. Donc, c'est un massif en béton armé qui assure la stabilité des éoliennes. La quatrième phase est une phase d'attente. On attend que le béton prenne, qu'il sèche. Enfin, on va arriver à la dernière phase qui est la phase de montage des éoliennes. Donc les différentes phases peuvent s'imbriquer les unes dans les autres. Mais pour un projet de trois éoliennes de ce gabarit, on peut compter de l'ordre de six mois pour réaliser le chantier. Alors, pour rendre les choses encore plus concrètes, je vous ai mis ici quelques photos.
Donc la photo au-dessus, c'est le piquetage sur site. La photo numéro deux vous présente la réalisation d'une tranchée dans laquelle on va venir poser le câble électrique. La photo trois et quatre, c'est la réalisation d'un chemin. Donc les chemins d'accès que l'on réalise en gravier généralement. Et vous avez une dernière photo en dessous qui vous représente ce que ce que c'est qu'une aire de montage. On accélère de travail qui se situe au pied de l'éolienne. Sur ces diapositives, j'ai repris quelques photos de réalisations de la fondation. On creuse d'abord un trou, d'environ 26 mètres de diamètre, trois mètres de profondeur dans lequel on va venir installer tous les ferraillages et dans lequel on va venir couler le béton. Et la dernière photo, c'est la fondation réalisée enfin terminée, prête à recevoir le mât de l'éolienne. On va venir avec une grue, monter les différents éléments de la structure du mât pour venir les boulonner l'un à l'autre. Une fois que le mât est construit, on va monter la nacelle et enfin on monte le rotor. Il y a deux manières soit pales par pales soit on construit le rotor au sol, on assemble les trois pales et on monte l'ensemble en haut du mât.Sur cette dernière photo, vous avez la réalisation de l'éolienne terminée.
De mon côté, avant de donner la parole au bureau d'études, le planning prévisionnel. On est aujourd'hui à la réunion d'information préalable. L'étude des incidences va se poursuivre sur l'année 2022,dont tous les relevés biologiques notamment. Et puis, fin de l'année, début de l'année prochaine, on aura normalement l'étude finalisée et on réalisera le fameux atelier dont on vous a déjà parlé. Vous pourrez venir prendre connaissance des résultats de l'étude et poser vos questions au bureau d'études. Puis l'introduction de la demande de permis est prévue dans la foulée, donc aussi au début de 2023. Ensuite, les choses ne seront plus entre dans nos mains. L'instruction aura lieu, l'instruction du dossier de demande. Une fois que le permis est obtenu, il faut compter six mois à un an pour démarrer la construction du parc et la mise en service. Cela se produit en général endéans des six mois, un an après le démarrage des travaux, sachant qu'une fois que le parc est construit, il y a toute une période de test pour s'assurer que le parc est effectivement fonctionnel et pour qu'on fasse la réception définitive de l'installation. Voilà, j'en ai terminé avec ma partie. Je vous remercie pour votre attention.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
On va maintenant passer la parole au bureau Irco en charge de l'étude d'incidences sur l'environnement. Je vous précise, parce que ce n'est pas toujours évident de voir tous les détails de présentation qui ont été projetés aujourd'hui, dès demain, sur le site de Storm, vous allez pouvoir recevoir les présentations qui vous ont été projetées aujourd'hui et vous allez pouvoir voir dans le détail certaines choses qui ne sont peut-être pas nécessairement évidentes à voir aujourd'hui sur la toile qui vous est projetée aujourd'hui.

Julien Hulot, bureau d'études IRCO :
Bonjour à tous. Julien Hulot du bureau d'études Irco. Nous sommes effectivement le bureau qui est en charge de la réalisation de l'étude d'incidences. Je vais vous présenter notre bureau ainsi que les partenaires qui vont nous aider à réaliser cette étude,la chronologie du projet et enfin l'étude d'incidences Pourquoi va-t-on réaliser cette étude ? Quel est son but ? Son contenu et surtout quelques exemples de résultats qui vous permettront de vous y retrouver.
Donc, notre bureau d'étude fait partie de la division Tech qui est présente en Wallonie. Irco est présent à Namur et compte dix-huit experts compétents dans diverses disciplines. Ce qui nous permet d'aborder cette étude avec une expertise transversale. Irco est présent en Wallonie depuis 1957 et nous réalisons différentes études d'incidences dans plusieurs domaines. Les différents domaines agréés disponibles en Région wallonne, nous disposons une expérience assez forte, notamment dans l'éolien où nous avons déjà réalisé plusieurs études sur le territoire wallon. Je tenais également, comme je le disais, à vous présenter nos partenaires qui nous épauleront dans ce projet. La société Biotope Environnement qui réalisera donc les relevés faune flore et la société Icea qui est agréée dans le domaine acoustique et qui réalisera les relevés et la modélisation relative au bruit.

En termes de chronologie, les promoteurs ont déjà initié le projet en identifiant les zones potentielles et en identifiant les terrains concernés et ils ont ensuite désigné notre bureau pour la réalisation de l'étude.
Et nous sommes ici à l'étape de la réunion d'information préalable qui est la première étape qui démarre en fait, qui entame l'étude d'incidences. Donc nous rédigeons cette étude d'incidences suite à cette réunion d'information où vous pouvez dès aujourd'hui établir des remarques, mais vous avez encore quinze jours pour pouvoir les envoyer à la commune. C'est donc lors de l'étude d'incidences que nous évaluons les différents domaines de l'environnement. Ensuite, une fois l'étude d'incidences terminée, le dossier peut être déposé et la demande de permis est instruite par les autorités communales. Donc, c'est là que commence le carré bleu où vous avez donc la deuxième phase d'enquête publique ou l'ensemble de l'étude d'incidences pourra être consultée. Vous pourrez donc intervenir à trois reprises dans le processus. Aujourd'hui, d'ici quinze jours, par courrier ou au dépôt de la demande. Dans le cadre de certains projets, donc susceptibles de présenter un impact sur l'environnement, la législation wallonne impose qu'une étude d'incidences soit réalisée. C'est pourquoi cette étude scientifique est annexée à la demande et cette procédure est régie à la fois par le Code de l'environnement et le Code du développement territorial.
Elle est dans ce cas-ci imposée pour tout projet éolien de plus de trois mégawatts. Quel est le but d'une étude d'incidences ? Notre travail au jour le jour est d'évaluer scientifiquement les effets de ce projet sur l'environnement. Environnement au sens large du terme. Ou les différents volets seront étudiés. C'est à dire le sol, l'air, l'eau, le climat, la faune, la flore, les déchets. Mais aussi, en ce qui nous concerne, plus directement en tant qu'humain, c'est à dire le bruit, les ombres, le paysage, le patrimoine, les activités socio-économiques également, la mobilité, la sécurité et enfin l'aménagement du territoire. Le but de l'étude d'incidences est d'évaluer les impacts d'un projet sur l'environnement, sur le cadre de vie des riverains dans lequel il va s'insérer.
Cette étude porte également sur toutes les incidences susceptibles d'exister tant pendant la construction des installations que de l'exploitation et du démantèlement. L'objectif est d'identifier effectivement et de proposer des mesures pour éviter, réduire et compenser les effets négatifs éventuels. Donc, l'étude d'incidences sert à trois types d'acteurs très différents. D'abord, le promoteur, comme il vous l'a dit, il va s'en servir pour faire évoluer son projet, pour fixer définitivement la position des éoliennes. Elle va vous servir également à vous pour vous renseigner sur les incidences du projet une fois que le dossier sera déposé. Et elle va servir bien sûr aux autorités qui vont la parcourir et pouvoir remettre un avis éclairé lors de l'instruction.
Donc, quel sera le contenu maintenant de l'étude d'incidences? On abordera le projet en tant que tel. Il sera décrit en détails ainsi que l'analyse de la situation existante du territoire. N'hésitez pas. D'ailleurs, comme disait Pascal François en début de présentation, à nous faire partager des informations pertinentes sur le fonctionnement et les particularités de votre territoire. Nous allons prendre le temps de comprendre le cadre de vie actuel. Et vous, en tant qu'acteur privilégié, vous pouvez nous y aider, des éléments qui seront portés à notre connaissance lors de cette RIP seront pris en compte dans l'étude.
Ensuite, vous y trouverez également une description des principaux domaines susceptibles d'être affectés par le projet, tant lors de la construction et de l'exploitation du projet, que lors de son démantèlement. Nous étudierons également des alternatives en termes de localisation ou de configuration du site et nous éditerons des mesures et des recommandations que le promoteur devra prendre en compte. Voilà donc nous tenions également à vous présenter avec quelques résultats que vous allez pouvoir visualiser un peu plus loin et ceux-ci sont illustrés à partir d'études antérieures. Nous avons bien conscience que vous vous poser certaines questions. Nous allons essayer ici de vous apporter quelques clés de compréhension de l'étude.
Les premiers éléments abordés sont les éléments qui permettent de localiser un site potentiel sur lequel viendront s'implanter les éoliennes. Donc, pour qu'un site puisse les accueillir, il y a des distances effectivement à respecter, que ce soit en terme d'habitat. On est à quatre fois la hauteur totale de l'éolienne pour les zones d'habitat ou 400 mètres pour les habitations isolées, c'est un minimum. On a également des distances par rapport aux zones forestières, zones de feuillus et zones Natura 2000. Des distances également à respecter pour tout ce qui est infrastructures, lignes de chemin de fer, mais aussi les lignes électriques, notamment de gaz, Fluxys. Et en croisant ces données, on arrive à cette carte de contraintes qui indique finalement si le projet est viable et respecte le cadre légal.

Le résultat de cette carte suivante est très intéressant mais nécessite des explications. C'est une carte de visibilité. Elle sera réalisée afin d'analyser de notre côté les impacts paysagers. Il s'agit d'une modélisation qui permet de calculer quelle est la zone du projet qui est visible ou non. Donc en blanc vous voyez, c'est là où on peut voir les éoliennes, les zones grisées, c'est là où les éoliennes ne sont pas visibles. Ensuite, on réalise également des photomontages. Il y a une vingtaine de photomontages qui sont réalisés. Il s'agit donc de simulations qui représentent le projet et qui visent à intégrer les éoliennes sur une photographie du paysage actuel. Ça nous permet de donner un avis sur l'intégration paysagère du parc, sur les lignes de force du paysage et ou encore sur l'organisation interne des éoliennes.
Également, on réalise une étude de bruit. Donc, il y a un bureau qui fait des mesures, qui vient placer des sonomètres. Dans ce cadre-là aussi, on viendra probablement dans certaines habitations, peut-être chez vous, pour pouvoir placer ce sonomètre dans votre jardin ou sur la terrasse, pour pouvoir faire des mesures en situation concrète, en situation réelle, pour pouvoir justement établir cette carte de bruit qui modélise alors le fonctionnement des éoliennes et pour lequel des normes sont également à respecter.
L'ombrage est également étudié. C'est un élément important parce qu'on peut avoir des incidences relativement éloignées vis à vis des éoliennes. Donc c'est l'ombre qui est portée par les éoliennes. Considérant que le soleil tape dedans, on peut avoir cette simulation qui est réalisée sur base de logiciel et qui permet de déterminer si un bridage des éoliennes doit être mis en place. Ensuite, concernant le volet faune flore, il y a de nombreux relevés qui seront réalisés sur une année entière, tant pour les oiseaux que pour les chauves-souris.
Alors effectivement, il est prévu de placer un mât de mesure qui nous permettra de compléter les données qu'on va obtenir en faisant des transects à pied. On obtiendra ainsi des données en altitude ce qui permettra de compléter très utilement les différentes zones. C'est essentiellement en termes de chauves-souris, mais également en termes de données climatiques sur le site.Ces différentes données vont nous permettre d'établir des programmes de bridages, acoustiques, chiroptères et ombrages qui limiteront du coup le fonctionnement des éoliennes afin de réduire les incidences. Donc d'autres domaines sont également analysés, notamment le climat, les activités socio-économiques, la mobilité à travers l'accès. L'accessibilité pour les convois exceptionnels. Les camions de chantier ainsi que la sécurité pour les voiries. J'espère avoir pu vous faire découvrir quelques éléments de notre travail qui vous permettront de mieux comprendre notre étude. Comme expliqué au début, l'étude sera consultable lors de l'enquête publique. Je vous rappelle que vous pouvez aussi nous partager des informations pertinentes sur le fonctionnement et les particularités de votre territoire. Je vous remercie de votre attention.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Merci beaucoup pour ce tour d'horizon. Je reprécise c'est important. Vous avez une vision générale des différentes présentations qui vous ont été projetées, vous les aurez de manière particulière à consulter depuis un site internet. Alors on est parti pour 1 h de questions réponses.
À chaque fois que vous allez prendre la parole même, j'insiste si vous la prenez plusieurs fois dans des bien à chaque fois votre nom et votre prénom, c'est parce qu'on enregistre des débats et qu'on aimerait que chaque personne qui s'est exprimé puisse être dûment rapportée au procès-verbal. Pour donner du sens à cette soirée qui souhaite prendre la parole pour débuter ?

Séance questions/réponses :

Nathalie Guinand, riveraine :
J'habite à Hargimont. Je vois qu'on s'intéresse à l'incidence et c'est bien. On parle de la réduire et c'est bien mais il y en aura toujours une. Et si cette incidence est dans notre jardin, si le bruit est limité, le visuel est limité et si les problèmes d'eau sont limités, il est quand même là. Quel est notre recours par rapport à ça, j'ai l'impression que le projet est déjà un peu validé, il est question de l'amender mais en attendant on n'a pas le choix, on devra l'avoir.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :

Madame a l'impression que le projet est déjà validé. C'est peut-être important de rappeler les éléments de procédures, ce qui est projeté là-bas c'est une intention, une volonté d'un industriel qui vient présenter son intention d'ériger trois mats, 3 machines. Maintenant rien n'est fait. Rien n'est décidé. Il faut peut-être rappeler à Madame les différentes contraintes et aussi peut être la rassurer en lui expliquant que rien n'est fait.

Julien Hulot, bureau d'études IRCO :
Non effectivement, comme vous le disiez, rien n'est fait. Comme vous l'avez vu au début, on est vraiment au stade de l'avant-projet, les éoliennes peuvent encore bouger. On pourrait arriver au fait, si les éoliennes sont trop bruyantes, et s'il n'est pas possible de les brider, que les éoliennes ne peuvent pas être mises en place. Maintenant ce n'est pas nous qui le décidons, l'étude d'incidences ne fait que commencer ce n'est qu'au permis qui sera déposé auprès de la commune que les instances, donc les différentes autorités tant communale que régionale, vont remettre leurs avis. Et au terme de cette procédure-là, le permis sera octroyé ou pas.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Il faut quand même bien préciser qu'il y a différents niveaux et développer un projet éolien en Wallonie, si vous suivez un peu l'actualité, vous aurez noté que ce n'est pas un long fleuve tranquille. Le mot de la fin revient donc à la Région, les communes ont évidemment un pouvoir d'avis mais il y a plusieurs autres opérateurs qui vont devoir se prononcer. Rien n'est fait à ce stade-ci.

André Bouchat, Bourgmestre de Marche-en-Famenne :
Je voudrais réellement vous remercier pour votre exposé, c'était clair, pas trop long. Je voudrais m'adresser surtout au bureau d'étude d'incidences et d'abord, rassurer Madame. Nous ne sommes pas ici du tout pour la moindre polémique. La question que vous venez d'entendre d'une de nos concitoyennes est une question pertinente. Nous avons été informés par la presse et jusqu'au 24 où vous avez rendu visite à la commune pour nous informer du projet de vos 3 éoliennes.
Nous ne sommes pas ici pour dire ni oui ni non ; nous sommes ici, ma chère Madame, pour nous informer comme vous mais nous pouvons vous donner notre parole que nous n'avons pas été informés du tout préalablement. D'ailleurs monsieur François a eu une hésitation de présentateur en disant que la commune de référence sera Nassogne et qu'il y a la possibilité de travailler avec Marche… Alors voilà, nous sommes ici avec mon collège échevinal, pour saluer mon ami Marc Quirynen, bourgmestre de Nassogne… Je comprends sa démarche mais j'ai bien peur que cela ne soit qu'un apéro pour l'autre projet que vous concoctez que j'apprends par la presse. Pour moi vous avez 6 éoliennes… Mais tout ceci nous écarte de votre projet actuel.
Nous avons une éolienne et comme l'a dit la firme peut être que nous en aurons deux je ne sais pas où vous allez la placer mais vous savez qu'à quelques mètres près, il y a la limite communale. Mesdames, messieurs sachez que le plus difficile pour implanter des éoliennes et Dieu sait s'il en faut pour s'inscrire dans la ligne du temps, ce sont les paysages nous en avons parlé, le bureau d'étude d'incidences vous avez parlé des lignes de force. Quand vous venez de Namur, puisque vous avez un siège à Namur, j'invite les gens ici présents à fermer les yeux quand on arrive au-dessus de la côte de Hogne, la côte de Sinsin, dans un regard, vous embrassez tout le paysage de la Famenne et la ville de Marche.
Ce contrefort de l'Ardenne qui vient en horizontalité et vous n'avez qu'une verticalité, c'est la tour de la Famenne comme on l'appelle, à 62 mètres de haut ; si j'ai bien compris vos 3 éoliennes vont culminer à 240m c'est ça ? donc 4 fois la tour de la Famenne. Là j'ai peur réellement, je m'adresse à vous, je demande que vous fassiez des essais avec des ballons pour voir s'il n'y a pas une rupture d'une ligne de force.
D'autre part quand vous venez de Liège, je ne sais pas s'il y a des gens qui vont souvent à Liège, moi j'y vais régulièrement, quand vous venez au-dessus de la côte de Somme-Leuze, vous vous arrêtez là et vous avez vraiment une vue sur toute la ville de Marche. Il a une vue de la Famenne avec notamment le clocher de la ville et j'ai bien peur aussi qu'avec 240 mètres, il y a une nouvelle rupture.
Quand vous venez par la route industrielle, je vous le signale que la route industrielle est sur le plateau qui est à peu près à la même hauteur à mon avis que là où vous voulez implanter les éoliennes et qu'on commence à descendre sur Marche. Quand je regarde à droite vous voyez le magnifique château

d'Hargimont dont la tour remonte au 13e ou 14e siècle et est classé c'est aussi un élément si j'ai bien entendu votre exposé qu'il faut prendre en considération, donc j'ai peur des ruptures des lignes de force. Or les paysages, ces lignes de force pour nous de paysage sont vraiment et font partie de notre patrimoine visuel et font partie vraiment de notre identité, si je peux m'exprimer comme ça.
La deuxième chose que je voudrais vous faire remarquer, vous avez dit on est loin, il faut regarder les zones Natura 2000 etc. Or j'ai eu la chance ou la malchance d'avoir été député régional et je me souviens d'avoir voté le SDER qui est toujours d'application, le schéma de l'espace régional et là, à côté, vous avez la Mouchonnière qui appartient à la commune de Marche à une encablure peut-être à 100 mètres qui est classé comme « zone de grand intérêt paysager », or le SDER est toujours d'application…si je voulais répondre à notre concitoyenne d'Hargimont, si nous n'avons pas été contactés et je le regrette un peu réellement car nous aurions pu questionner le public et faire, si vous voulez, un questionnement public ou un référendum pour voir si on accepte les éoliennes ou pas. Voilà nous n'avons pas eu l'occasion, mais je sais que Marc qui est un excellent bourgmestre et un collègue qui aime beaucoup les finances communales mais qui aime aussi la nature puisque vous avez adhéré à Nassogne, mon cher Marc, à la volonté de faire avec Saint Hubert, un parc naturel.
Alors deuxième chose que je voulais vous dire, Marc demande pour faire partie du parc naturel avec Saint-Hubert, on a choisi la Semois hélas c'est un très beau projet je le félicite pour son initiative. Que stipule-t-on dans les parcs naturels, qu'il faut surtout pour les éoliennes faire un regroupement. Je vous félicite, vous le faites, nous l'avons appris par les pétitions que vous sont adressées et qui sont communiquées à la presse vous faites un regroupement de cinq, six éoliennes ou sept, je n'en sais rien, du côté du point 0 ou à Bande en tout cas c'est ce que la presse locale nous informe.
Voilà, quelques principes je voulais vous développez je sais que je deviens un peu long mais je vais en terminer parce que je pense que ça intéresse réellement votre bureau d'études d'incidences.
Lorsque on avait voulu, placer des éoliennes au milieu du Gerny nous avions été contrecarrés par l'armée parce que nous avons le plus grand camp militaire pratiquement de Belgique, en tout cas le plus récent, et il faut simuler à tout moment pour l'aviation des attaques du camp. L'armée s'était violemment opposé à ces éoliennes qui n'avaient, à l'époque, que nonante mètres. Donc voilà, peut-être bien que cette objection ou si vous voulez, cet obstacle, a été levé.
Vous avez aussi l'Institut de Météorologie, les radars qui nous interdisait de faire toutes éoliennes parce que les ondes, ils étudient les ondes du soleil, les ultraviolets, ils font de 0 à 400 et ils ont peut de l'effet stroboscopique. Je ne sais pas si cela peut jouer ou pas, car vous êtes déjà à une assez grande distance.

Peut-être faire une suggestion : nous ne sommes pas du tout anti éolien, je ne voudrais pas que vous ayez cette impression mais je pense que Marc et son collège échevinal de Nassogne a eu une idée remarquable qui n'a malheureusement pas encore abouti mais c'est une autre c'est une suggestion que je formule publiquement qui n'a rien à voir avec la réunion : ils ont 3700 hectares de forêts, j'ai téléphoné à François Bellot que j'ai le plaisir de compter au nombre de mes amis, ils en ont 4000 à Rochefort, ils en ont 3300 à Laroche j'ai aussi téléphoné au Bourgmestre et je trouve que l'idée qu'avait eu Marc initialement, de faire, d'essayer de faire monter une usine de pellets. A Marche où nous avons 12500 emplois salariés, sept zonings, nous serions prêts à ne pas mégoter notre effort financier pour passer les commandes et contribuer à cette création éventuelle d'une usine de pellets qui sera une autre manière de témoigner, si vous voulez, notre attachement à l'écologie.
Voilà je crois que je vous ai dit l'essentiel.
Monsieur François, vous avez mis la main sur le cœur pour m'approuver, ça c'est fantastique ! Ah vous êtes comme tous les journalistes, on ne sait pas si vous êtes à droite ou à gauche mais moi, comme CDH je suis en plein centre !

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Comme je ne suis plus journaliste on se rejoint !
Mais je voudrais qu'on s'arrête sérieusement sur ce que vous venez de dire pendant quelques longues minutes mais toutes pertinentes. En fait on a toujours tendance à considérer qu'une soirée comme celle-ci ça ne sert à rien, que les choses sont faites, Madame semblait le suggérer tout à l'heure. Mais en fait c'est tout le contraire, une soirée comme celle-ci, on porte une série d'éléments au procès-verbal, ce que

monsieur le Bourgmestre vient de dire de son point de vue, c'est attirer l'attention du bureau d'études et donc du porteur de projet sur une série d'éléments factuels et ce sont des points d'interrogation qui devront être étudiés par le bureau d'études. Vous avez parlé de la verticalité, des angles de vue, vous avez donné des comparatifs par rapport à des monuments qui existent, vous avez parlé de zones de grands intérêts paysagers, effectivement c'est quand même pas rien ; bref autant d'éléments qui sont pertinents.

André Bouchat, Bourgmestre de Marche-en-Famenne :
La zone de la Mouchonnière où nous étudions pour faire une zone de loisirs, réellement à côté, à proximité immédiate. Alors ne vous trompez pas Madame nous deviendrions bien commune de référence numéro un et je n'ai aucune envie de le devenir, si vous vous trompez de cinq mètres parce que la 2e éoliennes serait sur Marche et enfin, je vais vous le dire, nous, si vous ouvrez les routes chez nous on ne fait pas de tranchées, on fait la totalité, on fait le coffre car j'ai pas envie trois ans après... et sachez qu'en plus, à Hargimont, ça passe mais pour aller plus loin pour aller sur On, nos chemins sont nouveaux après la ferme et qu'il y a un tout nouveau trottoir et rien que le long de la grande route, on vient de débourser au cours des trois dernières années 1,5 million de nouveaux trottoirs et d'après mon service travaux, il y a trois km et non pas deux km.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :

Merci pour ces interventions qui partaient effectivement dans différentes directions pertinentes et je le répète, tout est porté au procès-verbal et je ne vois pas ce qui pourrait ne pas être étudié par le bureau IRCO qui est là-bas.
Par contre, il y a une question et j'aimerais bien qu'on lève ce point particulier par rapport au parc, vous portez trois machines, Monsieur le Bourgmestre parlait de sept machines au total etc. avec des informations qui étaient dans la presse.
Dites-nous où nous en sommes par rapport à l'amplitude du parc ici et aujourd'hui ?

Mélanie Payen, Chef de projet, STORM :
3 machines.

André Bouchat, Bourgmestre de Marche-en-Famenne :
Madame, tout le monde me dit, je ne sais pas si c'est vous ou pas, mais Marc pourra nous informer. Moi je vois les pétitions qu'on m'envoie en copie des gens de ma commune, de centaines de signatures, qu'il y a à partir du village de Bande jusqu'au point 0, je vous le signale parce que c'est là que Châteaubriand a été blessé. Pour monsieur François, c'est encore un monument qu'il faudra ériger.
Donc si vous mettez les six éoliennes là, je trouve ça très habile parce que c'est uniquement sur le territoire communal, d'où un traitement par un banquier comme Marc absolument exceptionnel pour sa commune, un regroupement, c'est pas pour nous déplaire, c'est cohérent mais là je vous signale qu'il y a déjà des pétitions de tonnerre de Dieu le père, nous ne sommes pas encore au courant mais je me doute, si c'est pas à vous, alors vous faites bien semblant de ne pas être courant, alors là je vous pardonne si c'est une autre firme.

Mélanie Payen, Chef de projet, STORM :
Je pense que vous parlez du projet de Bande. Ce n'est pas c'est pas cette zone là nous ne sommes pas impliqués.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
on parle d'un projet sur une zone déterminée qui implique 3 machines.

Valérie Lescrenier, Echevin de la Transition écologique de Marche-en-Famenne :

Donc je suis Valérie Lescrenier, Échevine de la transition écologique pour la ville de Marche.
J'ai 2 éléments complémentaires que je voudrais soulever par rapport au long exposé que Monsieur le Bourgmestre a déjà fait : on a parlé du patrimoine et on est ici dans une zone « géoparc » reconnue au niveau de l'Unesco, donc je pense que c'est un élément majeur à prendre en considération.
Et d'autre part au niveau de Storm, vous nous dites effectivement que vous êtes développeur éolien engagé dans la transition énergétique, moi je voudrais quand même que on essaie d'étudier par rapport à cette transition énergétique, le fait de rapprocher les sources de production d'énergie par rapport à la consommation locale et les milliers de ménages dont vous nous avez parlés tout à l'heure où sont-ils ces milliers de ménages ? Est-ce des milliers de ménages locaux ? Donc là je pense qu'il y a vraiment quelque chose à creuser et à fouiller davantage

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Oui parfait, deux excellentes interventions.
Vous souhaitez peut-être dire quelque chose par rapport à la proximité des ménages ? Qu'est ce qui pourrait être fait ? Qu'est ce qui est fait dans le cadre d'un développement de projets comme celui-ci ?

Véronique Georges, Teamleader Business Development Wallonie, STORM:
Comme on vous a présenté, le plus proche est celui de On qui est donc à 2, 3 km. Ce n'est pas très loin, on a des projets où les postes sont beaucoup plus éloignés . Quant à l'électron il est consommé là où il est produit, il ne circule pas sur des grandes distances. Donc si on consomme l'électricité ici à proximité, il s'agit d'un électron est produit ici. C'est ici qu'il sera consommé, ce n'est pas à l'autre bout du pays.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Nous avons eu il y a un instant le Bourgmestre de Marche-en-Famenne, voici celui de Nassogne.

Marc Quirynen, Bourgmestre de Nassogne :
Ma question s'adresse à la firme Storm. Quand vous êtes venus devant le Collège de Nassogne, vous aviez indiqué que vous rendiez par la suite au Collège de Marche, est-ce que finalement cette démarche a été faite ? Oui ou non ? Parce que pour l'instant je ramasse plein la figure et finalement je me demande si vous avez fait votre boulot ?

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Voilà mon boulot ce soir c'est d'être médiateur donc je ne veux pas de tension si on peut apaiser les relations entre deux personnes qui semblaient jusqu'à ce soir être des amis, qui partageaient une certaine amitié disons-le, je n'ai pas envie que ça se détériore. Si on peut apaiser ce soir, allons y.

Mélanie Payen, Chef de projet, STORM :
Donc comme on l'a dit chez Storm c'est la transparence : donc oui, on a eu 2 réunions de présentation. Auprès de la commune de Nassogne et également à la commune de Marche-en-Famenne et effectivement Monsieur le Bourgmestre vous n'étiez pas présent.

Mélanie Payen, Chef de projet, STORM :
Il y a eu 2 réunions : la première le 31 mai 2021 et une seconde, en date du 23 décembre.

Michel Sarlet, riverain :
Michel Sarlet de Charneux. Je lis dans l'annonce que c'est Storm 66 qui est donc le demandeur ?
Est-ce qu'il est également le promoteur ?

Storm 66 c'est le nom de la société de projet qui développe sur le territoire des 2 communes que l'on vient d'évoquer ce soir. Est-ce que vous êtes à la fois le promoteur et le développeur ?

Véronique Georges, Teamleader Business Development Wallonie, STORM:
C'est la même chose. En fait, Storm Management et une société de projet est créé pour chaque projet que l'on développe. C'est pourquoi, ici voilà ce projet-ci c'est Storm 66. Mais c'est bien Storm qui le développe le projet et qui construira le projet et qui exploitera par la suite le projet.

Michel Sarlet, riverain :
Suivant la BCE, Storm 66 été créé le 24 septembre 2020. Ok, quel est le capital social de la société qui est une société à responsabilité limitée c'est à dire une société de personne ?
Le capital social en principe il est de 18.592€. Aujourd'hui, le capital libéré est de 7437€ pour un investissement de 3 éoliennes approximativement de 13.500.000€ alors il faudrait expliquer...
Mais si ça se tombe, Storm 66 qui est promoteur du projet et qui va le faire avec un tel capital ou bien si vous avez juste l'intention de monter le dossier et puis de revendre le dossier ?

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Je peux comprendre la question Monsieur, elle revient chez tous les porteurs de projets. Donc je présente ce type de soirée-là pour à peu près tous les porteurs de projets industriels qui rentrent dans la case RIP et je pense ne pas trahir un secret mais tous les développeurs créent une société de projet avec un capital minimum de départ, ensuite les choses changent. Je me trompe ?

Véronique Georges, Teamleader Business Development Wallonie, STORM :
C'est bien le cas.

Michel Sarlet, riverain :
Donc alors, expliquez-nous comment vous allez travailler.

Véronique Georges, Teamleader Business Development Wallonie, STORM :
Le personnel travaille pour Storm Management. Les dépenses sont faites au nom de Storm 66 dans le cas présent. Storm Management finance, va verser l'argent pour le développement. Une fois que le projet est développé, à ce moment-là, une fois qu'on a le permis, on vend le projet à une holding. Mais ça reste Storm qui continue à faire l'exploitation et Storm est toujours membre de la holding.

Michel Sarlet, riverain :
Il faut être clair. Donc en réalité, vous vendez le projet à un holding dont vous faites partie, vous avez un peu d'actions dans ce holding sinon vous ne sauriez pas le faire et le holding peut faire ce qu'il veut, il peut revendre également à un fonds de pension n'importe où aux États-Unis ou en Chine.

Véronique Georges, Teamleader Business Development Wallonie, STORM :
Non, non, non. ce sont des fonds d'infrastructures qui financent les holdings. Donc aujourd'hui, on a trois holdings qui détiennent l'ensemble des projets exploités dont je vous ai parlé, des 18 parcs .

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
OK. Mais c'est vrai que je peux tout à fait comprendre le sens de la question Monsieur par rapport au montage et le peu de capital qui peut y avoir à l'intérieur d'une société de projets.
C'est le cas pour quasiment tous les porteurs de projets que ce soit Engie ou d'autres encore.

Cécilia DeMoor, riveraine :
Bonjour, mon nom c'est Cécilia DeMoor, j'ai juste une question technique, le bureau qui fait l'étude d'incidences, il est commandité par qui ?

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Je sens que la réponse ne va pas vous plaire mais on va la poser quand même.
Donc, il faut être prudent par rapport à ça, donc soyons techniques et qui vous mandate ? Et qui vous rémunère, j'imagine que c'est la sous-question.

Julien Hulot, consultant sénior, bureau d'études IRCO :
Oui, c'est le demandeur qui nous mandate pour réaliser cette étude.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Alors quand on parle de bureau indépendant et là, je pense que c'est important. Vous devez expliquer ce que ça veut dire. Donc effectivement, c'est le porteur de projet qui vous rémunère, mais ce n'est pas pour autant que vous n'êtes pas indépendants, donc expliquez peut-être cette notion-là qui était importante.

Julien Hulot, consultant sénior, bureau d'études IRCO :
Donc nous sommes effectivement un bureau qui est agréé par la Région wallonne. Donc tous les 5 ans, nous devons introduire une demande d'agrément auprès des autorités, auprès de la Région wallonne pour démontrer d'une part, notre capacité technique à réaliser ce type de projet, ce type d'étude d'incidences et démontrer notre indépendance par rapport à tout exploitant. Donc nous réalisons des projets non seulement pour des études, enfin, pour des projets éoliens, mais également pour des centrales à pellets, pour des unités de cogénération, pour des porcheries. Voilà, nous sommes actifs dans différents secteurs d'activité. Et nous avons cette indépendance, nous devons garantir cette indépendance. C'est d'ailleurs contrôlé par la Région, d'une part, une fois que le projet que le promoteur nous donne l'étude d'incidences, il y a une notification qui est faite aux autorités, donc l'autorité, la Région wallonne vérifie une première fois si nous pouvons effectivement, en toute indépendance réaliser l'étude et une seconde fois lorsque que La demande de permis est déposée et instruite l'étude d'incidences, sa qualité est contrôlée techniquement par le pôle environnement.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Ce que je voulais ajouter, c'est que tous les bureaux d'études, dans le cadre de permis industriels, sont payés par les développeurs. C'est une règle absolue, tous projets confondus, que ce soit dans l'éolien, que ce soit dans l'habitation, les lotissements, que ce soit dans les carrières, etc. Enfin, tout ce qui nécessite un permis effectivement de classe 1. Et bien, tous les bureaux d'études sont payés directement par le porteur de projet

Lydie Hainaux, riveraine :
Bonsoir, je m'appelle Lydie Hainaux., j'habite à Hargimont et je peux vous dire que les gens, les hargimontois sont très inquiets suite à ces installations éoliennes futures je dis bien, il y aura tout un impact malgré tout sur les riverains malgré ce que vous dites et que vous respectez les distances soi-disant d'un km, mais bon, il y a quand même certains impacts au niveau du bruit. Je suis désolée, il y a des impacts aussi au niveau paysager. Comme Monsieur le Bourgmestre vous l'a bien dit, vous avez la Mouchonnière c'est une zone qui est quand même assez remarquable mais vous devez savoir aussi qu'il y a énormément de personnes qui se promènent. On a beaucoup pour le tourisme ici sur Marche, on est quand même assez important et moi j'estime quand même que pour les éoliennes ce serait quand même préférable de construire le long des autoroutes qu'en pleine campagne comme ici.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Mais effectivement c'est tout à fait pertinent comme remarque. Et merci pour votre prise de parole. Mais peut-être aussi dire à Madame que l'étude d'incidences sur l'environnement envisage aussi le côté touristique remarquable. Qu'est-ce que vous prenez en compte finalement dans les chapitres ?

Julien Hulot, consultant sénior, bureau d'études IRCO :
Donc on étudie effectivement tout ce qui est tourisme, tout ce qui est lieu culturel, historique, esthétique, donc tout ça est référencé dans la zone proche du projet. On étudie dans la zone proche mais également dans la zone éloignée c'est à dire qu'on va définir différents rayons sur lesquels les impacts sont graduels dans un rayon proche de 2 km, les impacts sont importants, on va étudier beaucoup plus en détails. On va également de 5 km et jusque presque 20 km pour étudier tous les impacts et pour tenir compte vraiment de tout ce qui est bien culturel, que remarquable. D'un point de vue touristique, on regarde également la

fréquentation du site, aussi pour tous les sentiers de randonnée, on va répertorier et voir si effectivement s'il ya une influence.Notamment en termes de sécurité, si un sentier passe au pied des éoliennes par exemple.

Florine Goffinet, riveraine :
Alors pour l'éolienne numéro 2 qui est limitrophe. Juste à côté, nous avons un projet de construire que nous allons introduire bientôt à la commune de Marche. Construire une étable. Donc, nous sommes trop proches de l'éolienne. Va falloir reculer ou trouver une autre solution ?

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
2 axes de regard, soit c'est l'éolienne qui est trop proche de vous ou vous, qui êtes trop proche de l'éolienne ?
Bref, projet de construction d'une étable à un endroit proche d'une des éoliennes projetées, celle qui est limitrophe. Qu'est-ce qu'on fait dans ces cas-là ?
Le projet existe, il est déposé, on en tient compte. Oui, non ?

Julien Hulot, consultant sénior, bureau d'études IRCO :
On va effectivement l'analyser dans l'étude d'incidences. Voilà, j'apprends effectivement cette donnée. Donc vous avez déposé le dossier ? Je dirais une fois qu'il sera déposé effectivement, on en tiendra compte dans l'étude.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Mais voilà, vous voyez ça, c'est un élément d'actualité qui est porté à la connaissance,

Florine Goffinet, riveraine :
On ne sera plus à 400 mètres d'une habitation...

Julien Hulot, consultant sénior, bureau d'études IRCO :
Ah oui, voilà, c'est ça que je dis, on, on va l'analyser. Je ne pourrais pas, je ne peux pas vous en dire plus maintenant.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
OK donc voilà, on porte tout procès-verbal aujourd'hui, il y a un projet de construction d'étable à proximité d'une des éoliennes. C'est un élément qui est porté au dossier, qui va devoir être intégré dans l'étude d'incidences sur l'environnement. Merci Madame.

Marc Balduyck, riverain :
À quelle distance vous garantissez moins de 43 décibels ?

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Bonne question, rapide, efficace.

Julien Hulot, consultant sénior, bureau d'études IRCO :
La distance, honnêtement, je ne saurais pas vous la dire aujourd'hui. Cela va être simulé via les mesures qu'on va faire sur place. De manière générale, on parle de 400 à 500 M pour pouvoir respecter les distances. Maintenant, ça dépend des modèles, mais si les normes ne sont pas respectées, il y a des bridages qui sont mis en place. Et les éoliennes doivent être arrêtées.

Bernadette Lecharlier, riveraine :
Moi, je voulais d'abord savoir : tout au début, comment trouve-t-on les terrains ?
Est-ce que c'est Storm qui cherche où pouvoir peut-être à s'implanter ou bien, des privés ou des communaux, je ne sais pas à qui appartiennent les terrains où sont prévus l'éventuel projet ?

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
On va prendre les questions une par une. Mais c'est vrai que c'est une question intéressante, comment atterrissez-vous dans une zone donnée ? Quels sont vos critères ? Qui vous appelle ? Est-ce que c'est vous qui prospectez ? Est-ce que vous êtes appelés ? Est-ce qu'on vous cède des terrains ou tout ça à la fois ?

Mélanie Payen, Chef de projet, STORM :
Donc c'est un exercice cartographique. On modélise l'ensemble des contraintes techniques et réglementaires, donc le cadre de référence et le cadre de développement territorial. Et à partir de cet exercice de mise en transparence de l'ensemble des contraintes sur une carte, on détermine une zone potentielle de développement sur laquelle on mène une prospection foncière. C'est à dire aller à la rencontre des propriétaires et des exploitants et par la suite, on arrive à cette étape d' aujourd'hui qui est une étude d'incidences.

Bernadette Lecharlier, riveraine :
Et alors vous avez deux fois parlé du démantèlement, donc ça veut dire que l'éolienne elle a un temps de vie X, alors qui prend en charge le démantèlement ? Parce que j'ai déjà entendu dans d'autres régions, quand l'éolienne est en bout de vie, c'est le cas que je connais, c'est un fermier et il ne savait pas que le démantèlement allait être à sa charge, mais je pense que lui, il reçoit de l'argent parce qu'on va placer une éolienne sur son terrain.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Alors il a une réglementation mais voilà, il faut être transparent aujourd'hui, par rapport à ça, en cas de démantèlement.
Enfin, peut-être en préalable, quand un permis est demandé dans le cadre d'une installation éolienne, c'est un permis de 30 ans. Je pense qu'on est passé de 20 à 30. C'est juste ?
En cas de démantèlement au terme, comment les choses se passent elles ?

Véronique Georges, Teamleader Business Development Wallonie, STORM :
Tout d'abord, il y a un cautionnement qui doit être posé par la société.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
De quel montant environ, soyons transparents ?

Véronique Georges, Teamleader Business Development Wallonie, STORM :
100.000 € par mât. Ensuite dans le permis qui va nous être délivré, il y a une imposition de démantèlement complet de l'éolienne et aussi de la fondation. L'entièreté de la fondation, elle doit être retirée du sol, donc toutes les infrastructures vont partir et c'est nous qui sommes responsables de ce démantèlement et de l'évacuation de l'ensemble. C'est nous qui prenons ça à notre charge et c'est pour ça, qu'il y a donc ce cautionnement bancaire si jamais on n'était plus là et qu'on n'était pas en mesure de respecter cette obligation. Il y a la caution qui pourra servir pour démanteler les infrastructures.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Mais avant, c'est ce qui était une hypothèse se vérifie en termes d'actualité. On commence à démanteler des éoliennes. On commence à voir ça dans le paysage wallon et faire du « repowering », donc on enlève une éolienne d'ancienne génération et on la remplace par des nouvelles.

Véronique Georges, Teamleader Business Development Wallonie, STORM :
Le projet dont je vous parlais tout à l'heure, près de Gand. Ce sont 2 éoliennes qui vont être démantelées, mais elles ne vont pas être démolies. Elles vont être revendues puisqu'elles datent de 2012, donc elles sont encore tout à fait opérationnelles. Simplement, il y a moyen aujourd'hui de mettre des éoliennes plus rentables et donc nous, on a fait le choix de remplacer ces éoliennes. Mais ces éoliennes sont en général

vendues dans d'autres pays à un prix moindre, des pays qui n'ont pas envie d'investir autant d'argent et où finalement, il y a aussi plus de vent et où ces éoliennes peuvent servir.

Jean-Pol Lejeune, Échevin de la ville de Rochefort :
Bonjour, je suis Jean-Pol Lejeune, je suis échevin à la ville de Rochefort. Et je représente forcément la ville de Rochefort ce soir. Je rejoins un petit peu le discours, de Monsieur Bouchat sur l'impact paysager. Vous avez montré une diapositive qui représentait un fond vert avec un genre de nuage blanc. Malheureusement, d'ici, on ne sait pas si on aura un impact paysager sur Rochefort. Nous avons également des zones en contrebas mais nous avons aussi des zones en hauteur et j'aurais voulu savoir, puisque Rochefort est une ville très touristique, si on va avoir un impact paysager.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
La demande est relayée en tout cas, entendue et portée au procès-verbal, relayée au près du bureau Irco. Qu'est-ce que vous souhaitez répondre ?

Julien Hulot, consultant sénior, bureau d'études IRCO :
Effectivement, ça sera étudié donc via la carte de visibilité, via des résultats qu'on va pouvoir sortir de l'étude d'incidences, on pourra établir effectivement si Rochefort sera impacté d'un point de vue visuel.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
En tout cas c'est demandé, donc ça sera étudiée.

Mélanie Payen, Chef de projet, STORM :
Oui, je vous disais que la carte de visibilité que vous avez vue, dans la présentation du Bureau Irco, en fait, ce sont des exemples d'autres projets. C'est pour ça que vous ne pouviez pas voir quelque chose.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Oui, c'était effectivement dans l'explication qui a été développé par le bureau Irco. C'étaient des cartes indicatives qui ne concernaient absolument pas le projet dont il y est question aujourd'hui.

André Ghaye, riverain :
Oui, bonjour André Ghaye, j'habite à On, rue Antiémont dans le bas de la vallée, la rue principale, enfin une des rues principales qui relient Hargimont vers Rochefort. Sur votre dossier, vous me montrez toutes les cartes en 2D, c'est bien beau, mais la rue Antiémont est à 170 mètres d'altitude, Nassogne est à 377 mètres d'altitude. Il y a plus de 200 mètres d'écart, plus votre éolienne de 230 mètres. Donc, par rapport au bas de la rue, on a quand même un dénivelé de 430 mètres de oui, attendez, je ne dis pas de bêtises, on a un dénivelé d'à peu près 430 mètres de différence de hauteur, si on tient compte de votre coefficient de 4, vos éoliennes devraient être en principe à 1 km 720 des habitations. Parce qu'ici vous travaillez qu'en 2D et vous ne travaillez pas suivant la différence de pente.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Est-ce que le calcul de Monsieur tel qu'il a été présenté, est-il recevable ? Est-ce qu'il est pertinent ? Est-ce qu'il est juste de penser comme ça ?

Julien Hulot, consultant sénior, bureau d'études IRCO :
On fait effectivement en termes de 2D, mais la distance sera plus courte du coup que si on tient compte de de la vraie distance. Maintenant d'un point de vue visibilité, effectivement là on tient compte de l'altitude, c'est essentiellement l'altitude qui va faire qu'on voit les éoliennes ou pas à partir de certains points de vue. Et d'un autre côté, comme je dis, il y a au moins 20 photomontages qui seront réalisés, qui, eux, vont tenir compte également des différentes altitudes et de la topographie du site. Donc là on pourra se représenter à partir des lieux de vie proches, l'impact du parc sur les habitations voisines.

André Ghaye, riverain :

Et deuxième chose : toute la rue Antiémont vers Nassogne à l'Est, ce qui veut dire que tous les matins, en fonction de l'année, on a le soleil qui pointe au-dessus de la colline, avec des éoliennes de 230 mètres de haut, on aura un effet stroboscopique tous les matins puisque le soleil va passer là au sommet, derrière la colline de Nassogne.

Julien Hulot, consultant sénior, bureau d'études IRCO :
Donc sur ce point-là, comme je l'avais montré, l'effet d'ombrage est également étudié. On ne parle pas véritablement d'effets stroboscopiques parce que la fréquence n'est pas du tout la même, mais on est d'accord qu'il peut y avoir des effets d'ombrage et les effets d'ombrage sont calculés en considérant des hypothèses vraiment maximalistes. On considère que le soleil est présent toute l'année, que les éoliennes tournent toute l'année également et donc les modèles de calcul sont faits suivant cette hypothèse-là, donc je dirais, on est vraiment dans le pire des cas. Il y a des normes qui sont imposées de 30 minutes par jour et de 30 heures par an et le parc ne peut pas dépasser ces normes-là.

Astrid Van Belle, riveraine :
Bonsoir, je m'appelle Astrid Van belle, je suis habitante d'Hargimont mais la partie plus vers On, dans le haut. Et donc effectivement quand je regarde par ma fenêtre, j'ai vue directement sur la colline de la Mouchonnière. Donc je voudrais vraiment aussi insister sur cet effet clignotant qui pourrait avoir lieu parce que je fais partie des habitations les plus proches, qui seraient les plus proches des éoliennes.
Par rapport à des choses dont on a déjà parlé, donc vous dites que vous prévenez par courrier, je tiens quand même à préciser que nous n'avons pas eu de toute-boîte d'information pour aujourd'hui. Je l'ai appris via les réseaux sociaux, par d'autres gens d'Hargimont, donc je pense que ça serait bien d'y veiller.
Autre chose, il y a un hélicoptère qui tous les jours où tous les 2 jours survolent la ligne de gaz qui passe donc à proximité de l'éolienne potentielle numéro 2 et on en a parlé aussi, donc les exercices militaires qui se déroulent essentiellement aux alentours de la fin mai comme ça vous savez à peu près à quel moment ils circulent là-haut. Vous avez parlé que pour la faune et la flore, vous étudiez ça sur toute l'année ? Je voudrais savoir si pour tout ce qui est effet clignotant etc., vous étudiez ça aussi sur toute l'année puisque maintenant qu'on a le soleil qui est vraiment rasant. Sur la colline justement, sur la Mouchonnière dont on a vue depuis le village d'Hargimont, et donc potentiellement en fonction de la hauteur des éoliennes, c'est vraiment à cette période-ci que le soleil passerait au plus bas et donc vraiment derrière les éoliennes, on serait peut-être potentiellement impacté par un effet clignotant.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Merci Madame. Il y a effectivement un rappel de ce qui a déjà été dit, donc des points d'attention particuliers à avoir par rapport notamment au survol d'une ligne de gaz, c'est ça ? Vous avez bien dit par un hélicoptère, bah ça typiquement c'est un élément qui est porté au dossier. J'imagine que vous allez devoir en tenir compte ? Et puis, plus précisément, la question de l'effet stroboscopique, des ombres portées etc., c'est au fil des saisons, vous modélisez ça au fil des saisons, c'est jouable de modéliser les choses comme ça ?

Julien Hulot, consultant sénior, bureau d'études IRCO :
Cela tient effectivement compte des différentes saisons. On tient compte donc d'un ensoleillement du 1er janvier au 31 décembre, les données climatiques seront collectées auprès de l'IRM pour avoir une modélisation et pour savoir effectivement à quelle période et à quel endroit le soleil se lève et tout ça est modélisé et comme je le disais, on considère que le soleil brille toute l'année et que les éoliennes tournent également toute l'année. Donc on est dans le pire des cas et effectivement du point de vue faune et flore, on fait un relevé toute l'année pour les haltes migratoires, pour les nicheurs, pour les rapaces, c'est vraiment un relevé complet.

Raymond Denis, riverain :
Raymond Denis, Hargimont. 0,2%. C'est ce que l'éolien à produit sur cette journée, je vais contrôler ça sur Electricity Map. Donc, on en vient à nous dire que c'est bien une énergie, une production intermittente qui doit être compensée par une production pilotable. Puisqu'on entend que la Belgique ne veut plus de

nucléaire, on va se tourner vers le gaz, donc on va remplacer quelque chose qui ne pollue pas, de décarboné, 4gr/kW, pas quelque chose de carboné. Et le gaz, 406gr/kW. Sin on est d'accord que cette énergie est écologique, on peut se demander pour quelle raison on veut absolument monter des projets, des dizaines, voire des centaines de projets en Région wallonne. Alors moi je pense que la région est purement économique. Ça, je pense que beaucoup de gens le savent. On vous a promis sur des durées de 20 ans des sommes considérables, 3 fois le prix normal, garanti sur 15, 20 ans. Donc voilà, j'aimerais bien avoir simplement votre avis là-dessus.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Ce que vous venez de demander étant déjà un sujet en soi. Il y a un cadre politique, ce n'est pas, je pense, ni au bureau d'études ni aux porteurs de projets à commenter un cadre politique.
Mais oui, c'est bien une énergie intermittente, clairement. Je ne sais pas ce que vous pouvez répondre. Oui, c'est une énergie alternative.

Véronique Georges, Teamleader Business Development Wallonie, STORM :
Donc oui ce qu'on peut dire, c'est que les énergies renouvelables sont alternatives, que ce soit le solaire, que ce soit l'éolien. Maintenant c'est un mix énergétique qui peut faire qu'on va diminuer la pression de l'énergie carbonée. Effectivement, la Belgique a décidé de sortir du nucléaire, donc il nous reste des centrales au gaz. Mais pendant qu'on fait de l'électricité avec des panneaux solaires, avec des éoliennes, les centrales au gaz ne fonctionnent pas.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Mais attendez, parce que le retour sur investissement qu'évoquait Monsieur à 15, 20 ans, etc. C'était peut-être vrai il y a un moment mais aujourd'hui, factuellement, quand vous développez un projet, quelle est la part d'aide ? Et puis, qu'elle est la part, je dirais d'inconnu au stade où vous développez aujourd'hui ?

Véronique Georges, Teamleader Business Development Wallonie, STORM :
Aujourd'hui, les certificats verts ne sont plus ce qu'ils étaient. Donc aujourd'hui, les subsides diminuent et donc les projets en fait, on nous garantit des certificats verts pour qu'on puisse justement faire ces investissements. Parce que c'est cher, il faut savoir aussi qu'une centrale au gaz, elle est subsidiée. Les centrales nucléaires ont été subsidiées également, donc l'énergie oui. Si on veut de l'énergie renouvelable, il y a une partie qui va être payée par le prix de l'électricité, mais pour le reste, il y a oui, une partie de subsides, c'est vrai. Je peux quand même rajouter que l'avantage justement des éoliennes qu'on propose ici donc ces grandes machines elles permettent justement de produire plus d'électricité et donc à s'autofinancer, donc les subsides en fait pour des grandes machines comme ça, on aurait à la rigueur pas besoin peut-être de subsides.

Raymond Denis, riverain :
Il y a aussi le problème des infrasons. Je viens de lire une étude au Canada, il y a un réel problème sur la santé, donc il faudrait aussi que ça soit étudié.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
C'est vrai que l'infrason, il faut être clair, transparent, dans toutes les soirées où il y a question des éoliennes, c'est une question qui revient comme une question de santé publique pour laquelle il y a pas mal de point d'interrogation. Pour celles et ceux qui ne sauraient pas ce que c'est qu'un infrason, peut-être l'expliquer en deux mots, mais est-ce qu'il est mesurable, quantifiable ? Est-ce qu'il peut être intégré dans le cadre d'une étude d'incidences ?

Julien Hulot, consultant sénior, bureau d'études IRCO :
C'est un élément qui était intégré dans le cadre de l'étude acoustique. A ce stade, les études qu'on a et sur lesquelles on se base actuellement, des études européennes, études allemandes, études françaises, études Canada également nous disent qu'il n'y a pas d'impact en termes d'infrasons.
Voilà donc voilà je veux bien effectivement qu'on puisse échanger.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
C'est une question qui revient comme une question de santé publique en effet qui va devoir à un moment donné faire l'objet d'études plus avancées mais c'est vrai qu'aujourd'hui ce sont pas mal de points d'interrogation.

André Blaise, Échevin à Nassogne :
J'ai deux questions : lors de l'exposé, j'ai vu que Madame disait que la ferme la plus proche était située plus ou moins à 480 mètres. Les autres maisons à plus ou moins 3 fois la hauteur de l'éolienne si j'ai bien compris, c'est la hauteur globale. Ici au bureau d'études, où j'ai entendu qu'on disait à plus d'un kilomètre, je viens encore d'entendre parler de nuisances et aussi naturellement, les nuisances sonores. Je souhaiterais connaître, moi la législation exacte pour préserver la sécurité, la santé publique, naturellement, je voudrais, moi, essayer de connaître la distance réelle à respecter par rapport aux habitations les plus proches, donc du placement de ces éoliennes.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Question précise, on a déjà évoqué tout à l'heure et on a répondu mais redites peut-être. Quels sont les éléments de réglementation ?

Julien Hulot, bureau d'études IRCO :
Oui, en termes de distance par rapport aux habitations, il y a des règles effectivement strictes établies dans le cadre de référence qui établissent qu'il faut respecter 400 mètres par rapport aux habitations isolées, les habitations isolées sont les habitations qui ne sont pas en zone d'habitat où d'habitat à caractère rural, et pour les habitations situées en zone d'habitat, on est à 4 fois la hauteur totale de l'éolienne.

André Blaise, Échevin à Nassogne :
J'aurais voulu savoir, moi, connaître le volume de béton qui doit être enfoui par éolienne.

Mélanie Payen, Chef de projet, STORM :
On a consulté notre équipe construction à ce propos, parce que ça varie forcément en fonction des modèles Pour ces modèles-là, on est par turbine à 1300 mètres cubes de béton par éolienne.

André Blaise, Échevin à Nassogne :
Les éoliennes ont une durée de vie de 25 à 30 ans. Si un jour on remplace et donc si naturellement le projet se concrétise et si un jour on remplace les éoliennes, je suppose qu'il faut enlever tout le béton et recouler un nouveau béton je suppose ?

Véronique Georges, Teamleader Business Development Wallonie, STORM :
Oui, tout à fait. Donc l'entièreté de la fondation sera retirée, donc le béton sera retiré. D'ailleurs, c'est valorisable, ça a une valeur économique. Donc il est bien certain que ce béton il sera retiré et revalorisé de même que le ferraillage qui sera installé.

Fabienne Debatty, riveraine :
Bonsoir, Fabienne Debatty j'habite à Hargimont, rue d'Ambly. Je suis vraiment intriguée, moi, par cette quantité de béton que l'on va couler dans le sol, qui ne va évidemment pas absorber l'eau et les habitants d'Hargimont savent de quoi on parle quand on parle d'eau, de On également aussi. Ce béton qui ne va pas absorber l'eau, qui va provoquer un ruissellement encore plus important. Et toute cette eau qui ne sera pas absorbée par le sol va se retrouver dans les cours d'eau qui ces derniers temps ont posé problème. Et deuxième chose, ce sont de simples réflexions et deuxième chose, c'est le fait que quand on a coulé du béton, le sol évidemment est totalement stérile et enlever le béton, je ne suis pas sûre que ça rende immédiatement le terrain de nouveau non stérile. Or, nous sommes quand même dans une zone agricole.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Ce ne sont pas de simples réflexions, vous avez pointé la question de l'eau. Je pense que c'est un chapitre important qui doit être pris en compte par l'étude d'incidences sur l'environnement et donc le bureau Irco. C'est quelque chose que vous étudiez ça concrètement ?

Julien Hulot, bureau d'études IRCO :
Oui, tout à fait. Donc, effectivement, on décrit les différentes fondations. On regarde le volume de terres qui va partir. La quantité de béton en échange, le nombre de camions qui va devoir circuler sur la route en cours de chantier. En termes de réhabilitation, l'ensemble du béton doit partir, c'est une imposition légale, c'est indiqué in extenso dans leur permis. Et une fois que ce béton est évacué, il y a une obligation également de rendre la terre à l'agriculture. Donc il y a des terres, il y a une qualité agronomique qui sera imposée pour les terres qui sont rapportés.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
OK, il y a une obligation de résultat, une fois que le terrain est effectivement rendu à l'exploitation.
Monsieur le Bourgmestre, je peux vous demander de faire court ?

André Bouchat, Bourgmestre de Marche-en-Famenne :
Donc je voudrais d'abord dire que j'apprends beaucoup de choses. Je trouve que la soirée se déroule très bien et contrairement à ce que vous dites, je m'entends très bien avec Marc. Je voudrais poser une question parce qu'une de mes concitoyennes vient de dire qu'elle voulait bâtir une grange à proximité, je viens de l'apprendre, ce n'est pas un traquenard et je voudrais vous poser une question que je voudrais pouvoir répondre et ayant l'aménagement du territoire dans mes attributions. Si elle bâtit une grange ou si elle a un fils qui veut bâtir une maison, à côté de sa grange, puisque l'idéal maintenant, c'est de bâtir non plus au milieu des villages pour les fermes, mais sur leur propre terre. Qu'arrivera-t-il ? Est-ce qu'elle pourra bâtir une maison à mon avis oui, mais elle ne pourra jamais se plaindre de l'effet stroboscopique ou de clignotement où voilà est ce que vous pourriez m'apporter un complément de réponse pour la personne, pour qu'elle puisse prendre sa décision en connaissance de cause ?

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Bah voilà ce cas de figure particulier de cette fameuse étable dans le projet à déposer, qui serait conditionné d'une habitation à côté ? Possible, pas possible ?

Julien Hulot, bureau d'études IRCO :
Honnêtement, il faut que je vérifie parce que ce sont des dispositions du CODT. Comme vous dites effectivement, c'est l'aménagement territoire. Il faudrait que je consulte un juriste pour être sûr de la décision et voir, à partir de quand est-ce que le projet, enfin l'un ou l'autre projet prévaudra sur l'autre.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
En tout cas la question est au procès-verbal. Elle est enregistrée, ça appelle une réponse donc typiquement voilà, effectivement il faut consulter un service juridique.

Marc Quirynen, Bourgmestre de Nassogne :
Donc ce que je posais comme question, c'était par rapport au cheminement des éoliennes sur les sites, vous allez passer par quelle voirie ? Est-ce que vous allez amener ça par hélicoptère ou quoi ? Parce que je me demande pour où vous allez passer pour amener ces monstres-là, sur le territoire qui est proposé ?

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
A ce stade de projet, on sait déjà le tracé ?

Véronique Georges, Teamleader Business Development Wallonie, STORM :
Non, ça n'a pas encore étudié. Pour l'instant, on doit encore faire les études de transport. Maintenant il y a des systèmes pour pouvoir soulever les pales des éoliennes et finalement de pouvoir prendre les virages et donc ça permet d'arriver dans des sites compliqués.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Donc juste une précision parce que j'entends la population par rapport à ça, c'est tout l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement. Effectivement, c'est de prendre une problématique et de trouver des réponses, c'est possible, ce n'est pas possible. Si oui, comment de quelle manière ? C'est tout l'objet de l'étude d'incidences sur l'environnement, ce sont des points d'interrogation qui sont bien normaux à ce stade-ci.

Marc Quirynen, Bourgmestre de Nassogne :
Petite dernière chose, il y a encore cette zone d'intérêt biologique, de grand intérêt biologique qui se situe au Thiers des Faljê, qui est repris par le SPW. Voilà simplement pour le signaler. Ce n'est pas loin, c'est à côté de la zone Natura 2000. Voilà, il est répertorié, c'est une zone de nidification des grands-ducs.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Voilà parfait, c'est tombé dans l'oreille du bureau d'études. C'est une obligation effectivement de tenir compte de cette observation.

Bernardette Lecharlier, riveraine :
Tout le monde sait que nos deux communes ont été très très impactées par les inondations il y a 5 ans déjà, donc nos sols avec les saisons qu'on a eues sont gorgés d'eau et je m'inquiète quand même un peu des masses de béton qui vont être posées sur les sols, est-ce que la stabilité des sols va être bonne ? Ici, on a encore des pluies qui continuent comme ça avec le changement climatique, on ne sait pas le prévoir, est ce que ce n'est pas dangereux ? Est-ce qu'il y aura assez de stabilité ?

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
En tout cas, je peux vous dire que s'il y a un point d'attention qui est donné maintenant dans l'élaboration des projets, tout projet confondu, à caractère industriel singulièrement, c'est bien la question des eaux. Je ne sais pas si Monsieur Hulot peut confirmer mais ce chapitre est un chapitre important. Je suppose qu'il est encore plus important aujourd'hui.

Julien Hulot, bureau d'études IRCO :
Effectivement donc c'était déjà un élément qui était étudié. Des zones d'aléas d'inondation sont connues au niveau de la Région wallonne. Il y a une cartographie qui les établissent, les zones de ruissellement concentré également. Donc voilà, c'est un des éléments qui est étudié. De toute façon, nos études d'incidences sur le projet, je ne le connais pas encore, mais ce sera abordé de toute façon. Il y a aussi également une circulaire qui a été établie il y a pas longtemps qui permet de tenir compte des projets en zones inondables. Tout ça sera pris en compte.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
En tout cas, je peux vous dire que tous les porteurs de projets aujourd'hui en Région wallonne accordent un point d'attention particulier par rapport à la question du changement climatique d'une part, c'est obligatoire et puis effectivement, de chaque situation particulière liée à l'eau, à son traitement et aux conséquences qu'un projet peut apporter.

Michel Sarlet, riverain :
Comme on arrive à la fin de la réunion, je voudrais faire une petite réflexion. Quelle est la richesse de la province de Luxembourg ? C'est la sylviculture, l'agriculture, sa nature. Donc, conclusion, le tourisme, je suis étonné que nos édiles politiques ne réagissent pas un peu plus sur tous ces projets. Moi j'habite

Charneux, quand vous regardez en plein où il y a les 3 éoliennes, là on voit pratiquement jusque la France, mais on va voir quoi, 3 éoliennes ? C'est malheureux, c'est triste, voilà.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
C'est une réflexion citoyenne que je peux entendre. C'est une réflexion citoyenne qui est partagée par d'autres. On l'entend bien. Effectivement, c'est tout l'enjeu. J'imagine de ce projet là-bas, c'est d'évaluer l'impact du développement de ce projet par rapport à toutes les thématiques qui ont été évoquées aujourd'hui. Mais je pense que ce qui vous rassemble tous c'est effectivement la singularité de votre territoire, le fait qu'il soit pour une part effectivement touristique, qu'on soit dans une zone particulière. Ça va devoir être apprécié d'une manière ou d'une autre.

Franck Anthierens, riverain :
Il y avait l'été dernier une demande de permis pour un mât de mesure à peu près au même endroit que l'éolienne numéro 2. On a eu un courrier de la ville de Nassogne pour annoncer que le permis a été refusé, alors je voulais savoir est-ce qu'on peut dire, pourquoi ça a été refusé ? Après, on autorise quand même une étude sur des éoliennes qui font deux fois et demie la hauteur de ce mât qui aurait été de 100 mètres de haut.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Peut-être préciser que les communes à ce stade, elles sont spectatrices pour une part importante de l'intention industrielle portée par Storm qui est de développer un projet. Donc là typiquement, ils sont un peu devant le fait accompli, ce qui est toujours le cas dans ce type de développement, mais ça ne veut pas dire qu'elles vont avoir un avis positif ou négatif. Je ne sais pas s'il y a encore une prise de position qui a déjà été élaborée, mais donc la commune à ce stade-ci, elle est spectatrice de ça. Mais vous posiez la question du mal de mesures qui a eu pour conséquence le refus d'un permis. On parle de quel projet là, c'est quoi ça ? C'était Storm aussi.

Véronique Georges, Teamleader Business Development Wallonie, STORM :
Je voulais juste préciser qu'effectivement, on a introduit une demande de permis pour installer un mât de mesure, donc pour caractériser le vent et également la fréquentation par les chauves-souris.L'autorité compétente c'est la commune et effectivement, la commune a refusé le permis. Donc aujourd'hui on a introduit un recours, le permis est toujours en cours d'instruction auprès du ministre.

Léon Volvert, riverain :
Je m'appelle Léon Volvert. Bon je voudrais bien répondre à deux, trois 3 personnes, notamment au sujet du bruit. Hier soir c'était vraiment gai, c'était les hélicoptères militaires dans toute notre région. Moi j'ai cru que c'était notre hélicoptère médical mais non, c'est régulier, ça, ça arrive, on ne va pas s'en plaindre tous les jours de ça. Autre chose, Monsieur de Charneux, vous allez voir 3 mâts, quel enfer ! Et moi, quand je vais au Gerny, je vois deux grosses cheminées qui fument tout le temps, il y a les 2 grandes cheminées des Français et ça c'est pas grave. Et ça, si nous pète un jour, c'est pour nous ça. Tous ces effluents viendront sur nous. Si vous voulez être à Marche, vous allez un tout petit peu plus loin que Marche à la prison, vous jeter un coup d'œil, vous avez aussi trois grosses cheminées nucléaires qui fument là. Il faut quand même dire quelque chose que vous ne parlez pas, c'est que l'électricité devient de plus en plus chère. Bon, moi je suis à 1000€ par mois. J'ai déjà des panneaux, je voudrais bien en mettre plus. J'ai entendu Monsieur Philippe Henry dire il y a 2 semaines, qu'il serait temps peut-être de mettre des panneaux sur les toits agricoles, pourquoi pas ? On a de la surface, ça ne me dérange pas du tout. Moi je suis à 48000 kW par année. C'est pas des 200€ par mois, c'est des 1000€ par mois et nous changeons régulièrement de fournisseur pour essayer de diminuer chaque fois la facture. Mais ça va, ça va arrêter ça. Vous vous apercevez que ça augmente tous les jours. Maintenant, Monsieur Bouchat, on se connaît bien, je vous invite un jour à venir à la maison et on ira jeter un coup d'œil. C'est beau hein ? Toutes les éoliennes qui brillent, celle de Achênes, celle de Ciney, et tout ça, ça ne me dérange pas.

Alors 3 éoliennes. Maintenant, je me tourne vers la société Storm. 3 éoliennes, c'est un budget quand même assez conséquent. Je trouve que ça va vous coûter cher pour le raccordement, il faut aller à la station à On.

Léon Volvert, riverain :
Je connais le projet initial de 7 éoliennes .

Véronique Georges, Teamleader Business Development Wallonie, STORM :
Donc effectivement, quand on a rencontré les communes, on avait un projet de sept éoliennes. Une première pré-étude a été demandée au bureau Irco . On a revu notre projet à la baisse et on est parti sur trois éoliennes. Le bureau d'études nous a indiqué, que c'est plus raisonnable par rapport à la pression paysagère, environnementale. Ce faisant, on a effectivement aussi été sur des plus grandes machines, donc finalement avec des grandes machines, la production sera plus basse que pour cinq éoliennes mais comme elles sont plus petites, elles auraient été plus proches de l'habitat. On a eu cette volonté aussi de s'éloigner de l'habitat, on est à un km des habitations, donc on fait mieux que ce que la législation nous demande.

Un riverain :
Quelle est la rentabilité à long terme d'une éolienne par rapport à l'investissement ? Vous produisez 3.000.000 € d'électricité ? Je ne sais pas, je ne connais pas le rapport.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Est-ce qu'il y a des indications qui peuvent être données à Monsieur comme ça, si ce n'est pas possible, ce n'est pas possible, on peut ne pas avoir la réponse à tout.

Véronique Georges, Teamleader Business Development Wallonie, STORM :
Non, je n'ai pas de chiffre comme ça, maintenant ça va aussi dépendre du prix de l'électricité. Évidemment. Maintenant il faut savoir que l'énergie éolienne est une énergie bon marché. Par rapport à de l'énergie nucléaire où derrière, il faut aller gérer des déchets par rapport à une centrale.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Bon. Ok, je pense que ça ne sera pas productif, on n'a pas les éléments de réponse suffisamment précis pour pouvoir répondre à cet échange. Je pense qu'il faut aussi pouvoir dire les choses.

Guy Loozen, riverain :
J'ai assisté à une réunion semblable il y a une dizaine d'années concernant un projet éolien. Et ma question avait été en fonction de tout ce qui se disait, il me semble que les carottes sont cuites et la réponse m'avait été donnée : « non, elles ne sont pas cuites, elles sont al dente ». Je crois qu'il faut que vous sachiez ça, la réunion d'aujourd'hui, vous pouvez raconter ce que vous voulez, à partir du moment où la société envisage de monter son dossier, son projet, elle ira jusqu'au bout, et si vous êtes adversaires à un tel dossier, et bien il faudra que vous alliez jusqu'au bout aussi, il faudra que vous vous mobilisiez et que vous alliez jusqu'au Conseil d'État. Et c'est ainsi que nous y sommes allés. Et la commune a été dans notre sens également pour le projet en question. Voilà donc. Il faut raison garder ici, ici quels que soient les arguments que vous allez avancer, la société Storm avancera. Voilà, ce n'est pas ici avec tous vos arguments que vous allez pouvoir faire, que vous allez pouvoir bloquer un dossier semblable.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Mais vous avez raison Monsieur sur une chose, la société Storm, comme toutes les sociétés de projet, va continuer d'avancer ça, c'est évident. Maintenant, dire qu'elle ira au bout, ça je ne peux pas vous laisser dire ça. La majorité des projets éoliens sont au minimum amendés, parfois sont arrêtés. Et croyez-moi, pour les porteurs de projets, c'est un secteur qui est très compliqué en termes de développement, c'est d'éolien et donc il y a effectivement des recours au Conseil d'État. C'est vrai, il y en a. Ça, on ne peut pas dire le contraire et c'est la seule région au monde où ça se passe comme ça, donc il y a une région, la Wallonie,

qui est extrêmement contraignante en termes effectivement d'exigences vers un porteur de projets. S'il y a bien une région monde et singulièrement la Wallonie, même par rapport à la Flandre, c'est bien la Wallonie qui est la plus contraignante. Donc ça croyez-moi.
Vraiment ? Je tiens à apporter cette précision pour le vivre aussi en observateur. Oui, mais c'est ce que je dis, donc on est vraiment dans une contrainte absolue s'agissant de l'éolien. On, on ne va pas rentrer dans un débat politique.
Madame je prends votre question ?

Corinne Verlaine, riveraine :
Bonjour Corinne Verlaine d'Hargimont. Ma question était, si j'ai bien compris, à l'étude de votre projet, vous avez contacté déjà les futurs propriétaires où vous désiriez implanter les éoliennes ? Vis-à-vis de ça, est-ce qu'il y a une obligation légale, à un moment donné, pour le propriétaire qu'il soit privé ou autre, d'accepter l'implantation ? Mise à part l'atout financier puisqu'on sait que le propriétaire touche une location.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Oui, mais c'est important de préciser que si le porteur de projet est là aujourd'hui, c'est qu'il a déjà des accords. Par rapport au foncier, qu'est-ce que vous pouvez dire Madame Payen ?

Mélanie Payen, Chef de projet, STORM :
Alors aujourd'hui, on a les accords pour présenter des éoliennes à la position à laquelle elles sont implémentées. Les propriétaires aussi ont le droit de refuser.

Un riverain :
Je voulais simplement savoir si vous connaissiez déjà les parcelles cadastrales sur lesquelles vous allez les implanter ?

Mélanie Payen, Chef de projet, STORM :
On connaît les parcelles cadastrales sur lesquelles on a une autorisation d'envisager de les implanter.

Nathalie Guinand, riveraine :
Finalement, je vais revenir à ma première question indirectement, qui va décider qu'une nuisance est acceptable ou pas ? Parce que je pense que selon les habitants d'Hargimont ou de On ou Nassogne, on n'aura pas forcément le même avis là-dessus, notamment les maisons plus isolées qui visiblement, sont un petit peu oubliées.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
N'oublie pas qu'il y a des autorités qui vont devoir intervenir et ce sont des autorités qui vont se prononcer et à la fin ce sont des fonctionnaires délégués à la Région. C'est la Région wallonne qui aura le mot de la fin, ce n'est pas la commune, ce n'est aucunes des autorités consultées à titre intermédiaire, c'est la Région qui va devoir, à un moment donné, arbitrer, c'est elle qui donnera le mot final ou le Conseil d'État, ça arrive régulièrement aussi en Wallonie.
Vous avez raison Monsieur Bourgmestre...

Julien Hulot, bureau d'études IRCO :
Donc, effectivement, l'étude d'incidences se veut scientifique et c'est un outil d'aide à la décision pour les autorités. C'est effectivement l'autorité régionale, le département des Permis et Autorisations, donc ce qu'on appelle le fonctionnaire technique qui délivre le permis en première instance. Voilà après effectivement, s'il y a recours, c'est le Conseil d'État finalement qui décide quoi.

Pascal François, Modérateur pour AFP-Pro :
Mais clairement voilà ce que je voudrais faire mais vraiment chaleureusement et sincèrement c'est vous remercier de votre présence, votre mobilisation, vous remercier aussi pour la sérénité des débats. C'est

bien, même quand on peut être opposé à un projet typiquement comme celui-ci, de rester serein, de rester constructif. Toutes les interventions ont été constructives ce soir. Honnêtement, des soirées comme ça, elles sont utiles à plus d'un titre. Tout est portée au procès-verbal. Tout ce que vous avez dit de A à Z ce sera porté, dans un procès-verbal circonstancié, complet. Si vous avez envie de compléter des interventions au micro aujourd'hui avec davantage de détails, n'hésitez pas à le faire. C'est toujours souhaitable de pouvoir en effet adresser un courrier à la commune de Nassogne à titre principal et je vous précise qu'en terme de communication, l'ensemble des présentations, celle de Storm mais aussi celle du Bureau Irco seront disponibles sur le site internet de la société Storm. Donc vous pourrez aller chercher l'ensemble de ces présentations. Et le PV sera transmis à la commune.

Merci encore une fois pour votre présence.
Bon retour à la maison et surtout comme on dit dans ces cas-là, prenez soin de vous.